



PÔLE HYGIÈNE & SANTÉ

Contrôler et conseiller au quotidien pour préserver la qualité de vie et la santé des habitants, le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé exerce des missions dans des domaines variés détaillés sur le site internet du SIBA

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/pole-de-competences/le-service-d-hygiene-et-sante>

LES MISSIONS DU PÔLE

- **L'hygiène de l'habitat :**
les visites des logements faisant l'objet de plaintes déterminent les éventuelles non-conformités réglementaires sur un plan sanitaire et les mesures correctives à apporter.
- **L'hygiène alimentaire :**
les contrôles effectués par le SIBA, en complément de ceux de l'Agence Régionale de Santé (ARS), visent à s'assurer que les locaux des établissements de restauration et les process de fabrication sont adaptés pour délivrer des produits sans danger pour la santé des consommateurs.
- **La lutte contre les nuisances sonores :**
le service d'hygiène et de santé instruit les plaintes qui nécessitent une mesure de bruit pour caractériser la nuisance, à savoir les bruits émis par les activités industrielles ou commerciales ou par les lieux diffusant de la musique amplifiée.
- **La lutte contre les nuisibles :**
rats, pigeons, le service d'hygiène assure des campagnes de traitement ou des interventions plus ciblées suivant les plaintes.
- **La lutte contre les moustiques :**
une équipe dédiée, renforcée durant les périodes les plus sensibles, procède à des traitements antilarvaires qui ciblent les espèces de moustiques dits communs. Pour lutter contre les moustiques tigres, dont les gîtes sont situés principalement dans les jardins privés, le SIBA a besoin de la mobilisation citoyenne pour leur couper l'eau. Vous trouverez des renseignements utiles sur le site internet du SIBA.
- **La surveillance de la qualité des eaux :**
la surveillance de la qualité des eaux de baignade est placée sous le pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le Service d'hygiène réalise en complément un autocontrôle des baignades intra-bassin. Au-delà de ce contrôle en saison estivale, est réalisé un suivi du milieu tout au long de l'année (cours d'eau, crastes, Bassin, etc.). Près de 1 000 prélèvements sont ainsi assurés chaque année.



● **L'instruction des demandes d'urbanisme :**

chaque demande d'urbanisme est instruite par le SIBA au regard de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des règles d'hygiène. Le SIBA joue un rôle de conseil auprès des porteurs de projet et contrôle la conformité des ouvrages réalisés. Depuis les années 80, le SIBA impose notamment l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

● **L'assainissement non collectif :**

en régie, les agents du SIBA contrôlent les installations existantes (près de 2770) et accompagnent les projets neufs.

Le service d'hygiène et de santé agit sous le pouvoir de police du Maire ou du Préfet suivant les situations rencontrées, ses missions sont cadrées par un protocole d'accord signé avec l'Agence Régionale de Santé.

En 2024, le Service d'hygiène et de santé a reçu 314 sollicitations sur l'ensemble des missions et a instruit 2 311 demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et permis d'aménager).



UNE ORGANISATION POLYVALENTE ET AGILE

L'activité du Service d'hygiène enregistre des variations importantes au cours de l'année : par exemple les plaintes relatives à l'habitat sont plus fréquentes l'hiver, tandis que l'été est plus propice aux problématiques de nuisances sonores. Certaines activités sont assurées uniquement en période estivale (contrôle de la qualité des eaux de baignade ou lutte contre les moustiques beaucoup plus intense 6 mois de l'année). Le Service d'hygiène a mis en œuvre une organisation basée sur la polyvalence et l'agilité pour adapter et optimiser ses ressources humaines.



UNE ÉQUIPE DE 5 AGENTS POLYVALENTS

intervient sur un panel de missions assez large : hygiène de l'habitat, hygiène alimentaire, lutte contre les nuisances sonores, lutte contre les nuisibles, surveillance de la qualité des eaux.



UNE ÉQUIPE DE 2 AGENTS

directement affectée à la lutte contre les moustiques. Durant les périodes les plus sensibles au développement des larves, les agents des autres services viennent renforcer cette équipe.



DIRECTEUR DU SERVICE INTERCOMMUNAL D'HYGIÈNE ET SANTÉ



UNE ÉQUIPE DE 6 AGENTS POLYVALENTS

assure l'instruction des demandes d'urbanisme et le contrôle des travaux.



1 AGENT

affecté au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il reçoit l'aide des autres agents en hiver pour réaliser les contrôles périodiques réglementaires.



INFORMATIONS SUR :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/pole-de-competences/le-service-d-hygiene-et-sante>

Et plus spécifiquement sur la lutte contre les moustiques :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/pole-de-competences/la-lutte-contre-les-moustiques>